

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le /2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021.047 - RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021.047 – RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19 POUR

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

o_o

Rapporteur : Madame Corinne CHABAUD

Vu, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), créant un type d'établissement public, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu, l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), portant obligation pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de mettre en place un Conseil de développement territorial ;

Vu l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détermine le cadre légal des Conseils de développement, et prévoit la présentation d'un rapport d'activité annuel du Conseil de développement aux élus de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Vu, l'article 13 des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles définissant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de développement territorial ;

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a été réinstallé le 12 octobre 2018, pour un mandat de 3 ans. Entre 2018 et 2020, le Conseil syndical du PETR du Pays d'Arles a été régulièrement informé des travaux du Conseil de développement par des notes d'information.

Le renouvellement du Conseil de développement est en cours, et la liste des membres sera actée par une délibération du Conseil syndical du jour. Le mandat est clôturé par une analyse de l'activité et du fonctionnement du Conseil de développement sur la période 2018-2021.

La Commission participation citoyenne a décidé que les contributions du Conseil de développement soient présentées en premier lieu aux Commissions thématiques du PETR, avant d'être proposées au Conseil Syndical.

Analyse de l'activité et du fonctionnement : Depuis janvier 2021, les membres actuels du Conseil de développement ont travaillé à la préparation de la réinstallation et la capitalisation de l'ensemble des travaux. Une contribution écrite rassemblant leurs propositions pour améliorer le fonctionnement de cette instance sera présentée à la Commission participation citoyenne puis au Conseil syndical du PETR.

Le rapport d'activité 2018/20 : le rapport d'activité est présenté sous la forme d'une vidéo et d'un document de synthèse (Cf annexe). Un rapport d'activité reprenant ces éléments et rédigé pour le grand public sera diffusé sur le site Internet du Conseil de développement après validation du Conseil syndical.

La Présidente de la Commission participation citoyenne ouvre les échanges.

Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du Conseil syndical sur le rapport d'activités 2018/2020 du Conseil de Développement ;

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités du Conseil de développement et de la tenue du débat;
- 2 – AUTORISER** la diffusion du rapport d'activités sur les différents supports de communication du Conseil de développement.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

